

## Extension de la STEP de Rassuen à Istres (13) Dossier de demande d'autorisation environnementale

**P.J. n°105 : Déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande**



### CONSULTING

SAFEGE  
Aix Métropole - Bâtiment D  
30, Avenue Henri Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE

Agence PACA Corse

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

**P.J. n 105 : Déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande**

**Extension de la STEP** de Rassuen à Istres (13)

Dossier de demande d'autorisation environnementale



*Le présent document constitue la **pièce jointe n°105** liée au Cerfa n°15964\*01 de la demande d'autorisation environnementale selon les articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement.*

***P.J. n°105. – Une déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande.***

***Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier [1° de l'article D. 181-15-9 du code de l'environnement].***

Istres, le 19 Mai 2020

François BERNARDINI  
Président du Territoire  
Istres-Ouest Provence

**Objet : Incendie sur parcelles concernées par l'extension de la station d'épuration de Rassuen à Istres.**

Je, soussigné François BERNARDINI, agissant en qualité de Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, déclare que les terrains soumis à la demande d'autorisation de défrichement dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration de Rassuen à Istres ont été parcourus par un incendie en Août 2017.

Les parcelles concernées sont les suivantes :  
AC 61, 62, 63, 64, 56 et 147.

François BERNARDINI

Président du Territoire  
Vice-Président de la Métropole  
Maire d'Istres